

PM'up COVID-19

ENTREPRENEURS, LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE VOUS AIDE À ADAPTER VOTRE PRODUCTION

Afin de lutter contre la crise sanitaire et économique mondiale qui touche durement l'Île-de-France et faciliter la reprise d'activités des entreprises à l'issue de celle-ci, la Région Île-de-France met en place une aide exceptionnelle.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

PM'up COVID-19 vise à soutenir les projets permettant de créer, transformer ou renforcer les capacités de production des TPE, PME et ETI franciliennes pour des biens ou services stratégiques.
Une aide exceptionnelle d'un montant maximum de **800 000 euros**.

QUEL FINANCEMENT ?

PM'up COVID-19 soutient à hauteur de 50% (ce taux pourra être porté jusqu'à 100% pour des projets prioritaires justifiant d'un fort besoin de financement) les dépenses liées aux projets tels que :

- achat d'équipements ou de machines
- recrutement de cadres structurants
- prestations de conseil
- dépenses de R&D
- systèmes d'information
- dépôt et extension de brevets...

COMMENT ?

Déposez votre demande sur www.iledefrance.fr/pmup-covid-19

Compte-tenu de la situation de crise, les dépenses éligibles pourront être prises en compte à compter du 12 mars 2020 et une avance de 70% sera versée dès attribution de l'aide.

CONTACT

Par téléphone via le numéro régional unique :
01 53 85 53 85 (du lundi au vendredi de 9h à 18h)

Par mail : covid-19-aidesauxentreprises@iledefrance.fr

Nous sommes là.

01 53 85 53 85

 **Région
île de France**